

Les soldats allemands essayant de sauver leur vie à la nage sont tués

Au milieu du mois de mai arrivait dans le port Kavalla, dans le nord de la Grèce, le bateau de sauvetage qui voulait à tout prix sauver l'équipage se trouvant encore sous l'impression d'un événement horrible.

UN COMMENTAIRE DE LA BRUSSELER ZEITUNG

A ce sujet, la « Brusseler Zeitung » écrit : Dans la guerre on tire, les armées des différents peuples avancent, on essaye de battre leur adversaire, les moyens employés pour arriver à ces fins sont l'armement, le courage, la bravoure et le commandement. La technique a gagné d'importance au cours des siècles en ce qui concerne les conflits armés. Quant aux vertus du soldat et des peuples elles sont encore aussi décisives qu'autrefois.

Les marins grecs qui ont réussi à se sauver ont raconté que leur bateau a été touché par un sous-marin britannique. Alors que les marins grecs ainsi que les passagers de même nationalité ont été autorisés à prendre place dans le bateau de sauvetage, les soldats allemands en train d'essayer de sauver leur vie à la nage furent tués à la mitrailleuse par des marins britanniques.

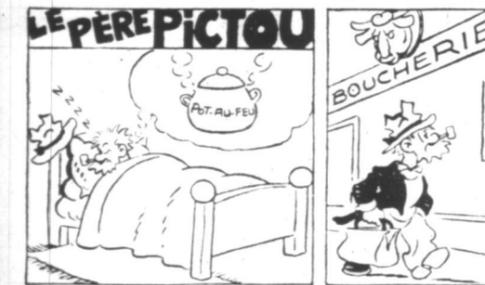
Avant que les milieux officiels allemands aient publié des informations sur ce cas tragique, les journaux ont raconté que des soldats allemands avaient été tués par des sous-marins britanniques. Ces faits rappellent ceux du « King-Stephan », du « Baralong » et du « Kossak ».

Voici le texte de la déclaration faite sous la foi du serment par le capitaine grec et chacun des cinq autres membres de l'équipage. Le bateau de sauvetage a été touché par un sous-marin britannique qui se trouvait à une distance de 1.000 mètres. A part l'équipage, il y avait à bord un officier allemand, un sous-officier et deux soldats. Le sous-marin britannique qui se trouvait à une distance de 1.000 mètres a tiré sur l'officier allemand de la mitrailleuse et a coulé le bateau. Les soldats allemands ont été tués par des sous-marins britanniques qui se trouvaient à une distance de 1.000 mètres.

Par ailleurs le crime qui vient d'être commis et dont les victimes sont des soldats allemands se trouve dans un cas isolé. Il n'est qu'un exemple de plus d'un grand nombre de crimes de ce genre commis par les sous-marins britanniques. Les Anglais ont placé des mines devant les côtes de la Grèce et de la Turquie. Ils ont tué des milliers de soldats allemands et de sous-marins britanniques.

Le communiqué italien

Rome, 4. — Le Grand Quartier Général communique : En Afrique du Nord, une percée de chars ennemis fut repoussée par le feu de notre artillerie. Nos formations aériennes ont continué à planer les ouvrages de défense de Tobrouk et ont bombardé un nœud ferroviaire très important à l'Ouest de Marsa-Matruh. L'ennemi a survolé Tripoli et quelques localités du secteur de Benghazi. Il y eut des victimes et des dégâts matériels à des maisons d'habitation.



L'EMPREINTE DU DIEU

Par Maxence VAN DER MEERSCH. Le crâne pas qu'on lui doit beaucoup. Un peu plus tard, elle consent à descendre. Le jeune couple loue un cabaret sur la frontière française, près de la Lys en amont de Menin. GOMAR, elle l'intention de pratiquer la contraception.

L'enfant martyre à Blériot-Plage

Le 2 septembre dernier, la jeune Michelle, 7 ans, vint s'amuser chez sa mère Augusta Lesclapart, née Lovergne, 37 ans, commerçante à Blériot-Plage.

La défense

Le défenseur du boucher de Reckem, M. Kassin, démontre les faiblesses de l'accusation, reproche au professeur Thomas d'avoir négligé d'importantes analyses. Pour qu'il soit possible de conclure que le ménage va être bouleversé : « Avant, a dit le père, ils étaient toujours ensemble. Après, elle était toujours seule. » C'est le premier élément.

Tentative d'avortement à Dunkerque

La jeune Fernande Favreuil, de Dunkerque, sentit qu'elle allait être enceinte. Elle se rendit à la clinique de la rue de la République, où elle fit avorter.

Flammes et fumées à Zudausques

Le 11 février dernier, au hameau des Cornettes, à Zudausques, une meule de 2.000 kilos de paille appartenant à M. Méma, cultivateur, fut la proie des flammes.

LES HOSTILITÉS EN SYRIE

Tentative britannique pour encercler Deir-é-Zor. Vichy, 4. — Le communiqué officiel français suivant a été publié ce jour à Vichy.

LA PRISE DE PALMYRE

Vichy, 4. — Les milieux militaires vichystes déclarent au sujet de la prise de Palmyre par les Britanniques que cette ville défendue pendant treize jours, par 300 hommes et vingt avions, est tombée le 3 juillet à une heure du matin.

UN MESSAGE DU MARÉCHAL PÉTAIN

Vichy, 4. — A la suite de la prise de Palmyre par les forces britanniques, le maréchal Pétain, chef de l'Etat, a adressé au général Dentz, haut-commissaire en Syrie, un télégramme dans lequel il rend hommage à ses défenseurs de Palmyre.

UN SOUS-MARIN COULÉ

Vichy, 4. — L'Amirauté française communique : Au cours des derniers combats qui se sont déroulés au large de la côte syrienne, un de nos sous-marins a été coulé.

Le Conseil municipal s'est réuni ce matin

Soixante-seize rapports ont été soumis aux membres du Conseil municipal en vue de l'assemblée qui s'est tenue ce jour, sous la présidence de M. Paul Dehoux, maire.

L'ALLOCATION AUX VIEILLARDS A ETÉ PORTÉE A 160 FRANCS PAR MOIS

Le Conseil municipal a décidé de porter à 160 francs par mois l'allocation aux vieillards. Cette décision a été prise à l'unanimité.

LA LUTTE CONTRE LE CHOMAGE

Dans le programme de travaux de lutte contre le chômage, figure la construction d'un égout Chemin de Bazinghien et dans une voie prévue entre les rues de Londres et de la Basoche.

LOCATION D'ATELIER

L'importance accrue des transports hippomobiles nécessite à la propriété publique, à la collecte des ordures ménagères, aux Services des Bâtiments et des grands travaux, la location d'ateliers.

AUGMENTATION DE LA DEMI-PENSION AU LYCEE DE JEUNES FILLES

En sa réunion du 25 Avril 1941, le Bureau d'Administration du Lycée a proposé de rajuster comme suit le Tarif de la demi-pension.

LES SERVICES D'ENTRAIDE

Par délibération en date du 30 Décembre 1940, approuvée le 25 Mars 1941, le Conseil municipal a décidé la création d'une Régie Municipale d'Approvisionnement des Services d'Entraide et de Solidarité et de Sauvegarde de la population.

DE LA CONFITTE POUR NOS ENFANTS

L'Assemblée a ensuite donné son avis sur le Budget primitif 1941 du Bureau de Bienfaisance, sur les Comptes administratifs et de gestion de la Caisse de Crédit Municipal, sur les Comptes de la Fondation Masurel.

Sociétés et Comités

AMICALE DES JARDINS. — L'Amicale des Jardins a eu sa réunion aux Bœufs, invitant ses membres à se réunir au Café des Sports (près de la Gare) le dimanche 6 juillet, pour communication importante.

LES PETITES AFFAIRES

Pour avoir tenté d'exporter de la laine, de l'alcool à brûler, de l'eau-de-vie et des tissus, trois mois d'emprisonnement et 100 fr. d'amende à Georges Descamps, 44 ans, surveillant d'usine à Reckem.

BIEN D'AUTRUI

Quatre mois à Antoine Twardowski, mineur, à Ostroicourt, cité du Bois Dion, pour recel d'une bicyclette.

LES MŒURS

Deux mois d'emprisonnement et 50 fr. d'amende à Arthur Dejozier, cafetier à Armentières, et à la veuve Lecocq, 37 ans, cabaretière, même ville, pour faits d'immoralité dans leur établissement. Le café sera fermé.

LA HAUSE ILLICITE

Cabaretier à Lille, rue Solferino, Aimé Vandenneke, 43 ans, a vendu de la moutarde à raison de 75 fr. le kilo. Le tribunal lui a infligé une amende de 1.000 fr.

LE COMMERCE NOIR

Pour avoir transporté sans autorisation 20 kilos de viande de porc, Albert Langlant, courtier en bœufs à Comines (Belgique), a été condamné à un mois d'emprisonnement et à une amende de 200 fr.

VENTE DE PRODUITS SANS AUTORISATION

Pour avoir vendus sans autorisation des produits provenant de la firme Lactella, Marcel Boche, âgé de 46 ans, épicer à Fiers, rue Jean-Jaures, a été condamné à 100 fr. d'amende et à 2.000 fr. de dommages et intérêts. La Société « Lactella » a en outre obtenu l'insertion du jugement dans trois journaux.

AFFAIRES DIVERSES

Un mois et 500 fr. d'amende à Oscar Boeykens, manoeuvre à Watroux, rue Jacquart, pour possession d'une arme prohibée.

LES PETITES AFFAIRES

Pour avoir tenté d'exporter de la laine, de l'alcool à brûler, de l'eau-de-vie et des tissus, trois mois d'emprisonnement et 100 fr. d'amende à Georges Descamps, 44 ans, surveillant d'usine à Reckem.

BIEN D'AUTRUI

Quatre mois à Antoine Twardowski, mineur, à Ostroicourt, cité du Bois Dion, pour recel d'une bicyclette.

Le Conseil municipal s'est réuni ce matin

Soixante-seize rapports ont été soumis aux membres du Conseil municipal en vue de l'assemblée qui s'est tenue ce jour, sous la présidence de M. Paul Dehoux, maire.

L'ALLOCATION AUX VIEILLARDS A ETÉ PORTÉE A 160 FRANCS PAR MOIS

Le Conseil municipal a décidé de porter à 160 francs par mois l'allocation aux vieillards. Cette décision a été prise à l'unanimité.

LA LUTTE CONTRE LE CHOMAGE

Dans le programme de travaux de lutte contre le chômage, figure la construction d'un égout Chemin de Bazinghien et dans une voie prévue entre les rues de Londres et de la Basoche.

LOCATION D'ATELIER

L'importance accrue des transports hippomobiles nécessite à la propriété publique, à la collecte des ordures ménagères, aux Services des Bâtiments et des grands travaux, la location d'ateliers.

AUGMENTATION DE LA DEMI-PENSION AU LYCEE DE JEUNES FILLES

En sa réunion du 25 Avril 1941, le Bureau d'Administration du Lycée a proposé de rajuster comme suit le Tarif de la demi-pension.

LES SERVICES D'ENTRAIDE

Par délibération en date du 30 Décembre 1940, approuvée le 25 Mars 1941, le Conseil municipal a décidé la création d'une Régie Municipale d'Approvisionnement des Services d'Entraide et de Solidarité et de Sauvegarde de la population.

DE LA CONFITTE POUR NOS ENFANTS

L'Assemblée a ensuite donné son avis sur le Budget primitif 1941 du Bureau de Bienfaisance, sur les Comptes administratifs et de gestion de la Caisse de Crédit Municipal, sur les Comptes de la Fondation Masurel.

Sociétés et Comités

AMICALE DES JARDINS. — L'Amicale des Jardins a eu sa réunion aux Bœufs, invitant ses membres à se réunir au Café des Sports (près de la Gare) le dimanche 6 juillet, pour communication importante.

LES PETITES AFFAIRES

Pour avoir tenté d'exporter de la laine, de l'alcool à brûler, de l'eau-de-vie et des tissus, trois mois d'emprisonnement et 100 fr. d'amende à Georges Descamps, 44 ans, surveillant d'usine à Reckem.

BIEN D'AUTRUI

Quatre mois à Antoine Twardowski, mineur, à Ostroicourt, cité du Bois Dion, pour recel d'une bicyclette.

LES MŒURS

Deux mois d'emprisonnement et 50 fr. d'amende à Arthur Dejozier, cafetier à Armentières, et à la veuve Lecocq, 37 ans, cabaretière, même ville, pour faits d'immoralité dans leur établissement. Le café sera fermé.

LA HAUSE ILLICITE

Cabaretier à Lille, rue Solferino, Aimé Vandenneke, 43 ans, a vendu de la moutarde à raison de 75 fr. le kilo. Le tribunal lui a infligé une amende de 1.000 fr.

LE COMMERCE NOIR

Pour avoir transporté sans autorisation 20 kilos de viande de porc, Albert Langlant, courtier en bœufs à Comines (Belgique), a été condamné à un mois d'emprisonnement et à une amende de 200 fr.

VENTE DE PRODUITS SANS AUTORISATION

Pour avoir vendus sans autorisation des produits provenant de la firme Lactella, Marcel Boche, âgé de 46 ans, épicer à Fiers, rue Jean-Jaures, a été condamné à 100 fr. d'amende et à 2.000 fr. de dommages et intérêts. La Société « Lactella » a en outre obtenu l'insertion du jugement dans trois journaux.

AFFAIRES DIVERSES

Un mois et 500 fr. d'amende à Oscar Boeykens, manoeuvre à Watroux, rue Jacquart, pour possession d'une arme prohibée.

LES PETITES AFFAIRES

Pour avoir tenté d'exporter de la laine, de l'alcool à brûler, de l'eau-de-vie et des tissus, trois mois d'emprisonnement et 100 fr. d'amende à Georges Descamps, 44 ans, surveillant d'usine à Reckem.

BIEN D'AUTRUI

Quatre mois à Antoine Twardowski, mineur, à Ostroicourt, cité du Bois Dion, pour recel d'une bicyclette.

Tribunal correctionnel

Trois hommes avaient volé un cheval

Alfred Mandet, mineur, sans domicile fixe et Louis Lannoy, cocher d'usine à Wausghem, ainsi que Auguste Van Wassenhove, 20 ans, plombier, rue des Fossés, même ville ont dérobé un cheval dans la nuit du 21 mai au 1er juin 1941, au préjudice de M. Vercaemert, fermier à Lys-lez-Lannoy.

LES PETITES AFFAIRES

Pour avoir tenté d'exporter de la laine, de l'alcool à brûler, de l'eau-de-vie et des tissus, trois mois d'emprisonnement et 100 fr. d'amende à Georges Descamps, 44 ans, surveillant d'usine à Reckem.

BIEN D'AUTRUI

Quatre mois à Antoine Twardowski, mineur, à Ostroicourt, cité du Bois Dion, pour recel d'une bicyclette.

LES MŒURS

Deux mois d'emprisonnement et 50 fr. d'amende à Arthur Dejozier, cafetier à Armentières, et à la veuve Lecocq, 37 ans, cabaretière, même ville, pour faits d'immoralité dans leur établissement. Le café sera fermé.

LA HAUSE ILLICITE

Cabaretier à Lille, rue Solferino, Aimé Vandenneke, 43 ans, a vendu de la moutarde à raison de 75 fr. le kilo. Le tribunal lui a infligé une amende de 1.000 fr.

LE COMMERCE NOIR

Pour avoir transporté sans autorisation 20 kilos de viande de porc, Albert Langlant, courtier en bœufs à Comines (Belgique), a été condamné à un mois d'emprisonnement et à une amende de 200 fr.

VENTE DE PRODUITS SANS AUTORISATION

Pour avoir vendus sans autorisation des produits provenant de la firme Lactella, Marcel Boche, âgé de 46 ans, épicer à Fiers, rue Jean-Jaures, a été condamné à 100 fr. d'amende et à 2.000 fr. de dommages et intérêts. La Société « Lactella » a en outre obtenu l'insertion du jugement dans trois journaux.

AFFAIRES DIVERSES

Un mois et 500 fr. d'amende à Oscar Boeykens, manoeuvre à Watroux, rue Jacquart, pour possession d'une arme prohibée.

LES PETITES AFFAIRES

Pour avoir tenté d'exporter de la laine, de l'alcool à brûler, de l'eau-de-vie et des tissus, trois mois d'emprisonnement et 100 fr. d'amende à Georges Descamps, 44 ans, surveillant d'usine à Reckem.

BIEN D'AUTRUI

Quatre mois à Antoine Twardowski, mineur, à Ostroicourt, cité du Bois Dion, pour recel d'une bicyclette.

LES MŒURS

Deux mois d'emprisonnement et 50 fr. d'amende à Arthur Dejozier, cafetier à Armentières, et à la veuve Lecocq, 37 ans, cabaretière, même ville, pour faits d'immoralité dans leur établissement. Le café sera fermé.

LA HAUSE ILLICITE

Cabaretier à Lille, rue Solferino, Aimé Vandenneke, 43 ans, a vendu de la moutarde à raison de 75 fr. le kilo. Le tribunal lui a infligé une amende de 1.000 fr.

LE COMMERCE NOIR

Pour avoir transporté sans autorisation 20 kilos de viande de porc, Albert Langlant, courtier en bœufs à Comines (Belgique), a été condamné à un mois d'emprisonnement et à une amende de 200 fr.

VENTE DE PRODUITS SANS AUTORISATION

Pour avoir vendus sans autorisation des produits provenant de la firme Lactella, Marcel Boche, âgé de 46 ans, épicer à Fiers, rue Jean-Jaures, a été condamné à 100 fr. d'amende et à 2.000 fr. de dommages et intérêts. La Société « Lactella » a en outre obtenu l'insertion du jugement dans trois journaux.

AFFAIRES DIVERSES

Un mois et 500 fr. d'amende à Oscar Boeykens, manoeuvre à Watroux, rue Jacquart, pour possession d'une arme prohibée.

LES PETITES AFFAIRES

Pour avoir tenté d'exporter de la laine, de l'alcool à brûler, de l'eau-de-vie et des tissus, trois mois d'emprisonnement et 100 fr. d'amende à Georges Descamps, 44 ans, surveillant d'usine à Reckem.

BIEN D'AUTRUI

Quatre mois à Antoine Twardowski, mineur, à Ostroicourt, cité du Bois Dion, pour recel d'une bicyclette.

Le film « L'EMPREINTE DU DIEU » est distribué dans le Nord de la France par MM. BRUTTE ET DELEMAR, Lille.